

SÉMINAIRE « COMMENT PERMETTRE AUX PME DE TRAVAILLER EN SÉCURITÉ ET SANTÉ » ? *COMMENT UN SERVICE EXTERNE APPROCHE LES PME ?*

L'APPROCHE LIFECYCLE : DE L'AFFILIATION A L'AVIS SUR LA POLITIQUE DE PRÉVENTION

SPF Emploi, Travail et Concertation sociale 5 novembre 2019

El Fassi Mehdi, Coordinateur régional des infirmiers, IDEWE Wallonie

PLAN DE L'EXPOSÉ

- Contexte :
 - *When size matters...*
 - *Pour combien et pour quels services ?*
- L'approche « Lifecycle »
 - *De l'affiliation à l'avis sur la politique de prévention*
- *My Idewe*
 - *Pas que des conseils mais un soutien concret spécifique à chaque secteur*
- *Conclusion et réponses aux questions*

CONTEXTE

- Petites entreprises
 - Plus de risques
 - Moins de mesures de prévention
 - Moins de connaissances sur le bien-être au travail
 - Plus d'accidents du travail
- La prévention dans les petites entreprises est importante
 - Vision et mission Groupe IDEWE



CONTEXTE

- PME
 - 34% des accidents surviennent dans les PME
 - Risque d'accident @ PME = 2x
 - Gravité de la blessure @ PME = 3x



source: Eurostat/ Food Agriculture Organisation FAO Belgium

Keynotespeech Marianne Thyssen 19 juni 2018 Final conference of the Sesame project
Brussel (*'When size matters... The way forward in improving occupational safety and health in europe's micro and small enterprises'*)

Groupe IDEWE

Nos Affiliés



- Plus de 37.000 employeurs

92 % EMPLOYEURS = PME < 50 travailleurs (\pm 34.600*)

64 % EMPLOYEURS = PME < 5 travailleurs (\pm 24.000*)

* 15/10/2018



Défis actuels

- Atteindre les PME et les inciter à agir
- Soutenir les activités d'analyse des risques
- Focus sur les secteurs, informations spécifiques adaptées aux besoins
- Parler la langue de l'employeur
- Traduire la législation en action dans les PME



NOUVELLE TARIFICATION POUR LES SERVICES EXTERNES

- Base légale: chapitre III du livre II, titre 3 du code du bien-être au travail.
- **Tarifs**
 - **Cinq tarifs minimum → Art. II.3-15, §§1 et 2 du code**
 - Les employeurs sont répartis sur la base de leur activité principale et de leur taille
 - **Liaison à l'index → Art. II.3-20 du code**
 - **Forfait par travailleur → Art. II.3-15 du code**
- **Petites et moyennes entreprises : Ensemble des prestations de base**
→ Art. II.3-16, §1^{er} du code

PAQUET DE PRESTATIONS

PRESTATIONS

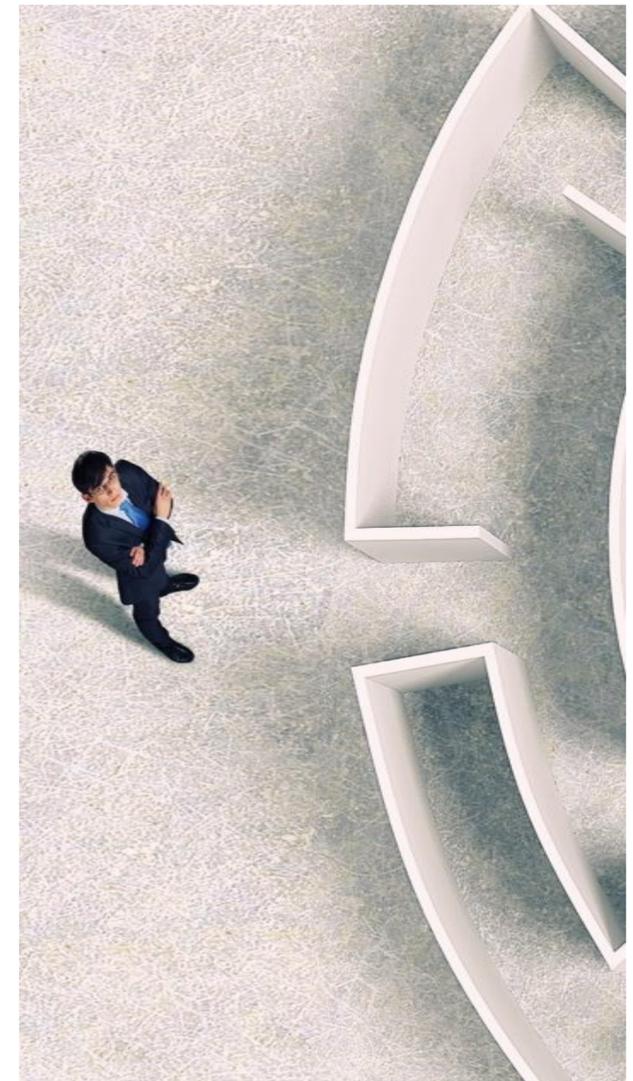
Le niveau de formation du conseiller en prévention est déterminant pour le paquet de prestations

A ≥ 1000 trav. ou risques très élevés
B ≥ 200 trav. ou risques élevés
C+ < 200 trav. et CP niv.1 ou niv. 2

**unités de
prévention**

C- < 200 trav. et pas de CP niv.1 ou niv. 2
D < 20 trav.
Micro ≤ 5 trav.

**prestations de
base définies**



Entreprises C et D y compris les micro-entreprises

DE QUELLES PRESTATIONS S'AGIT-IL ?

Prestations de base définies

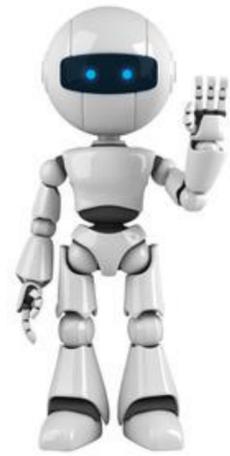
- ✓ Soutien pour analyse de risques + proposer des mesures de prévention
- ✓ tous les examens médicaux
- ✓ droit de prise de connaissance du dossier de santé (≤ 5 jours ouvrables)
- ✓ travail sur écran de visualisation : assister l'analyse + proposer des mesures de prévention
- ✓ (assistance aux réunions du CPPT)
- ✓ 5 heures d'assistance suite à d'un premier accident du travail grave/an
- ✓ interventions psychosociales (jusqu'à l'annonce de l'identité du demandeur)
- ✓ examen des lieux de travail et des postes de travail
- ✓ **avis stratégique motivé sur la politique de prévention**
- ✓ inventaire de prestations disponibles en ligne

Prestations complémentaires possibles



Notre Flux de travail

Le concept Lifecycle



Affiliation



Contact
téléphonique



Formation
NIV. 5
E-learning



Visite
d'entreprise



CONTACT 1

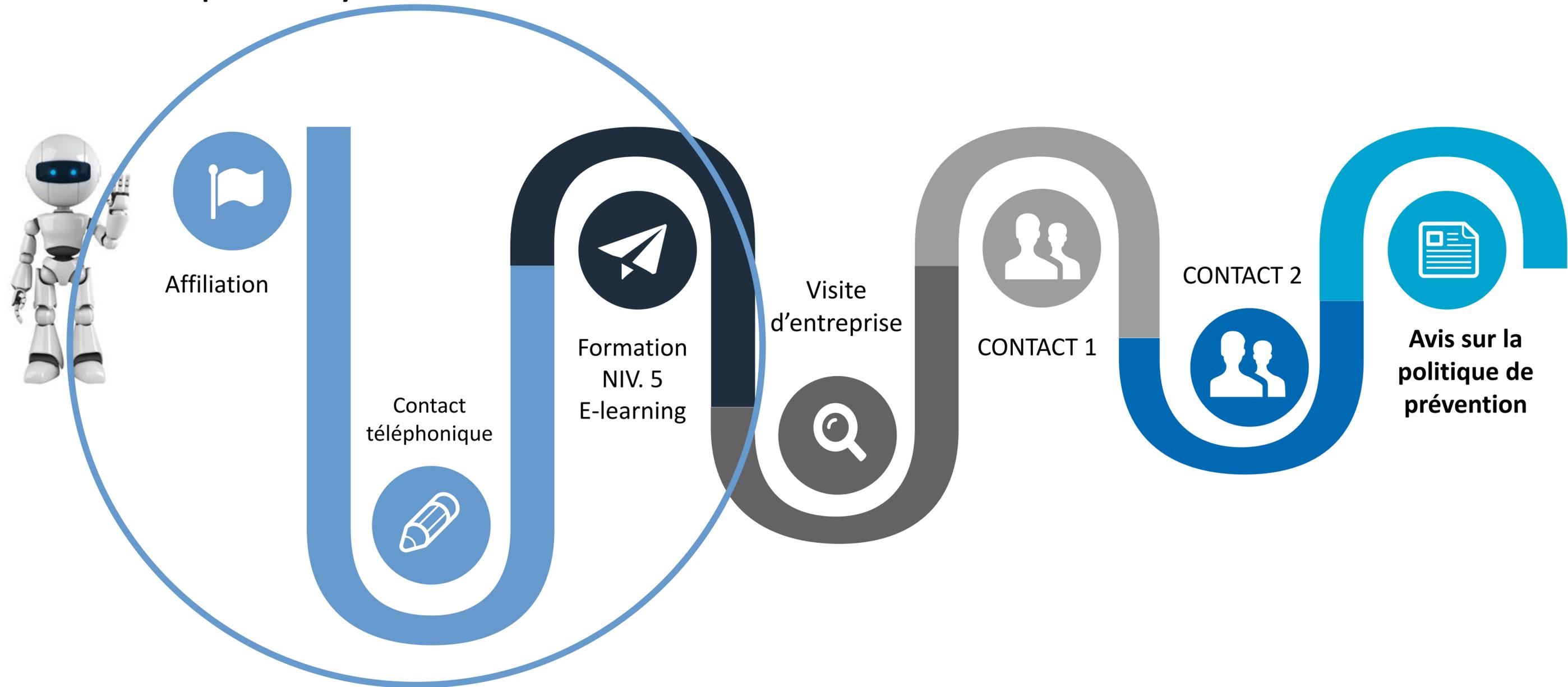
CONTACT 2

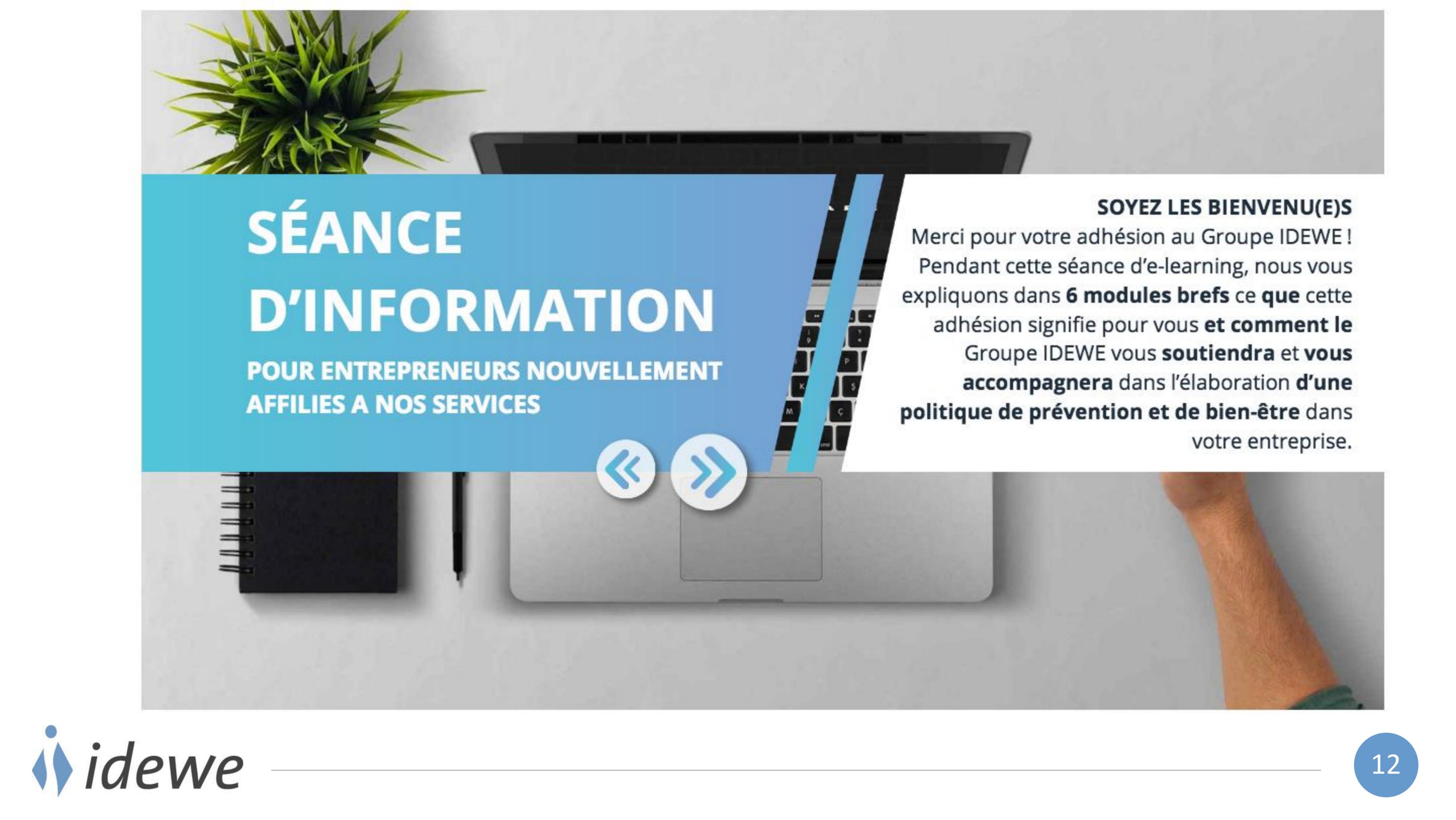


**Avis sur la
politique de
prévention**

Notre Flux de travail

Le concept Lifecycle





SÉANCE D'INFORMATION

POUR ENTREPRENEURS NOUVELLEMENT
AFFILIÉS A NOS SERVICES

SOYEZ LES BIENVENU(E)S

Merci pour votre adhésion au Groupe IDEWE !
Pendant cette séance d'e-learning, nous vous expliquons dans **6 modules brefs** ce **que** cette adhésion signifie pour vous **et comment le** Groupe IDEWE vous **soutiendra** et **vous accompagnera** dans l'élaboration **d'une politique de prévention et de bien-être** dans votre entreprise.



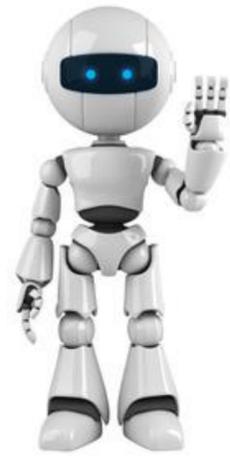
Cliquez sur une personne pour voir sa carte de visite.



INTRO	POURQUOI PRÉVENTION?	GROUPE IDEWE	SERVICES	PORTAIL CLIENT	MODÈLE DE DOCUMENTS	FORMATIONS	FIN
-------	-----------------------------	--------------	----------	----------------	---------------------	------------	-----

Notre Flux de travail

Le concept Lifecycle



Affiliation



Contact
téléphonique



Formation
NIV. 5
E-learning



Visite
d'entreprise



CONTACT 1

CONTACT 2

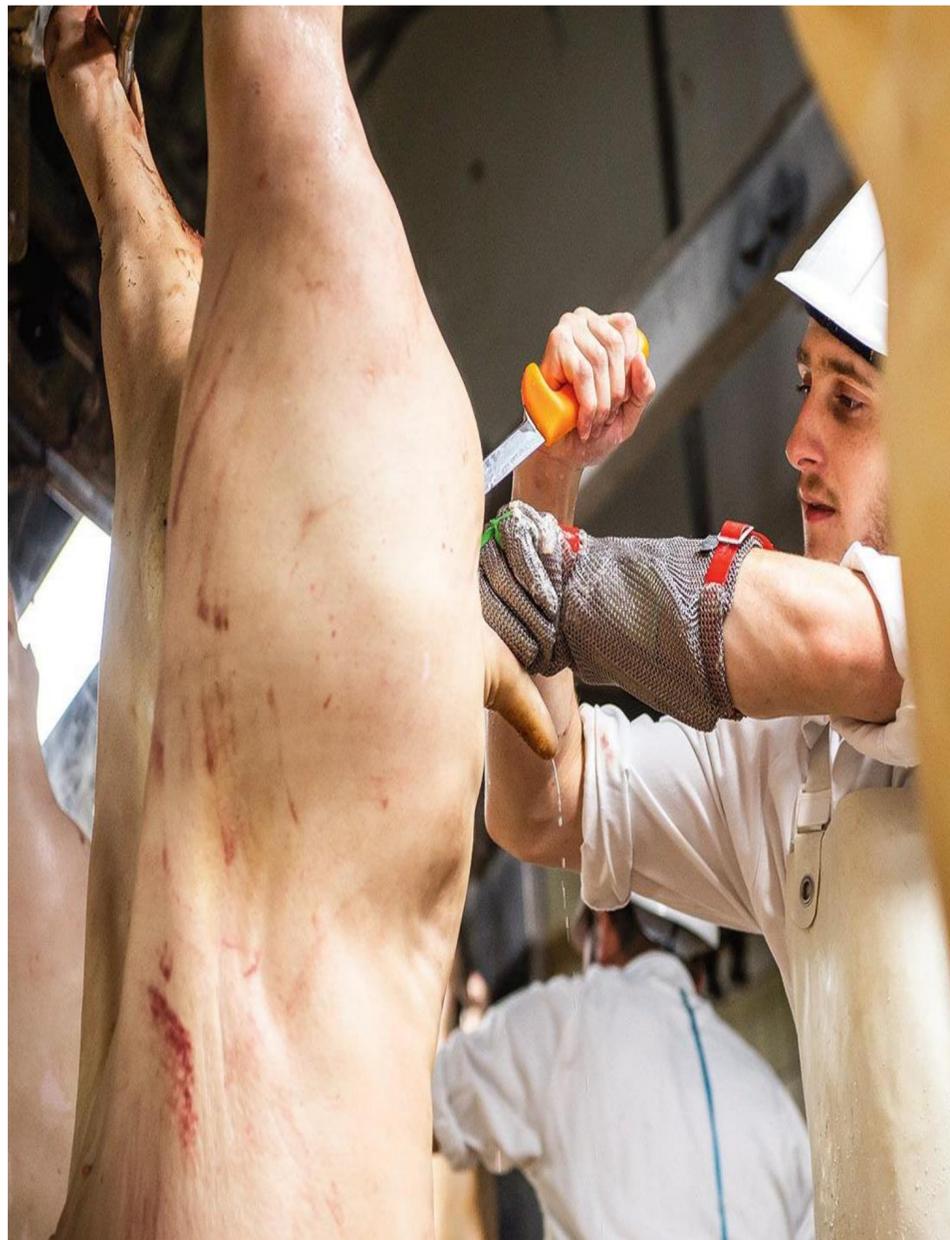


**Avis sur la
politique de
prévention**

DES VISITES SUR LE TERRAIN

ET UN RAPPORT CLAIR

EXPERT EN PREVENTION : INFIRMIER EN SANTE AU TRAVAIL ET CONSEILLER EN PREVENTION NIVEAU 2



1.1. Entreprise (général)

Question prioritaire	Résultat	PAA	PG
Politique de prévention et planning			
Y a-t-il un système dynamique de gestion des risques ? (voir conseils 2.1)	+		<input checked="" type="checkbox"/>
Y a-t-il un plan d'action annuel à jour ? (voir conseils 2.2)	-	<input checked="" type="checkbox"/>	
Domage et risque			
L'analyse de risques (voir conseils 2.3)	-	<input checked="" type="checkbox"/>	
Une analyse de risques des aspects psychosociaux a-t-elle été réalisée au cours de 5 dernières années ? (voir conseils 2.4)	-	<input checked="" type="checkbox"/>	
Les risques et dangers ont-ils été identifiés et analysés en qui concerne la santé au travail? (voir conseils 2.5)	-	<input checked="" type="checkbox"/>	
Une procédure relative aux accidents du travail a-t-elle été définie (notification, déclaration, enquête et suivi)? (voir conseils 2.6)	-	<input checked="" type="checkbox"/>	

2.3. L'analyse de risques

Lors de la visite, je vous ai conseillé de vous rendre sur le site du SPF pour trouver des méthodes et outils pour vous aider à réaliser votre analyse de risques.

Le SPF a développé l'outil OIRA que vous trouverez sur le site "OIRA project" <https://oiraproject.eu/> en vous rendant dans "OIRA et Outils", vous choisissez le pays et le secteur Horeca. Via cet outil, vous pouvez réaliser gratuitement une analyse de risques propre au secteur HORECA.

Je reste à votre entière disposition pour vous soutenir dans votre démarche. Je vous invite

à me faire parvenir votre projet d'analyse de risque, je vous guiderai afin de vous permettre d'aboutir cette analyse et, in fine, de la traduire en plan d'action.

On l'accomplit en plusieurs étapes : l'identification, la détermination et l'évaluation des risques. Elle se fait au niveau de l'organisation dans son ensemble, au niveau de chaque groupe de postes de travail ou de fonctions ainsi qu'au niveau individuel.

Les mesures de prévention et de gestion qui découlent de l'analyse des risques s'appliquent,

FOCUS ET CONNECTÉ

MAINTENIR LE CONTACT ET SENSIBILISER

IDEWE
VOUS INFORME
SEPTEMBRE 2019

Bureau de dépôt :
Antwerpen X
P501328

bpost
PB-PP IB-41
BELGIE(N)-BELGIQUE

EXAMEN MÉDICAL
Une nouvelle manière de collaborer
Changement de perspective
pour le médecin du travail et
l'infirmier du travail

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
Sécurité au volant

Découvrez
à l'intérieur notre
affiche
Cessez de vous
tourmenter
et parlez-en !

DOSSIER : BURN-OUT
ANALYSE DE RISQUES
CONSEILS EN MATIÈRE DE PRÉVENTION

idewe
Optimising work environments

Magazine d'information trimestriel du Groupe IDEWE, Interleuvenlaan 58, 3001 Leuven.

SPÉCIALISTE EN PRÉVENTION

SPÉCIALISTE EN PRÉVENTION

Un plan de prévention solide commence par des connaissances approfondies. C'est pourquoi IDEWE met à chaque édition de ce magazine quelques termes récurrents en évidence.

8 IDEWE VOUS INFORME SEPTEMBRE 2019
ID10760_IDEWE_vous_informe_e_PUB_FR_v1-0_2019-09-17

PLAN D'ÉVACUATION

Le plan d'évacuation permet de voir en un coup d'œil les éléments relatifs à la sécurité incendie qui ont été mis en place sur le lieu de travail. Celui-ci comprend un plan schématique ainsi que des instructions en cas d'évacuation. En votre qualité d'employeur, vous avez l'obligation d'afficher les plans d'évacuation à l'entrée ainsi qu'à chaque étage de vos bâtiments.

Quelles informations figurent sur le plan ?

1. La répartition et l'affectation des locaux ainsi que la situation des compartiments
2. L'emplacement des locaux présentant un risque élevé d'incendie
3. L'emplacement des sorties, des issues de secours et du lieu de rassemblement en cas d'évacuation, de même que le tracé des voies d'évacuation

Le conseiller en prévention se fera un plaisir de vous fournir des conseils au sujet du contenu de vos plans d'évacuation.

ÉQUIPEMENT DE TRAVAIL

Les équipements de travail sont tous les appareils, machines, outils et installations utilisés dans le cadre du travail. L'employeur a l'obligation de choisir les équipements de travail qui garantissent la sécurité et la santé des travailleurs et qui satisfont aux directives européennes. Pour une bonne gestion de vos équipements de travail, suivez les étapes ci-dessous :

1. Dressez un **inventaire**.
2. Élaborez un **procédure d'achat** détaillée tenant compte de l'aspect « sécurité ».
3. Réalisez une **enquête de conformité** et veillez à ce que toutes les machines soient conformes au livre IV « Équipements de travail » du code du bien-être au travail.
4. Prévoyez des **instructions et des formations en matière de sécurité** pour votre personnel. La rédaction d'une fiche d'instructions de sécurité (FIS) peut s'avérer utile.
5. Procédez à une **mise en service correcte des équipements de travail**. Vérifiez les documents et rédigez un rapport de mise en service. Tenez compte des éventuelles obligations légales.
6. Réalisez les **interventions** nécessaires afin que votre parc de machines reste conforme.

Vous trouverez de plus amples informations au sujet des équipements de travail dans le livre IV du code du bien-être au travail.

ID10760_IDEWE_vous_informe_e_PUB_FR_v1-0_2019-09-17

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

Un équipement de protection individuelle est un équipement que le travailleur porte ou tient afin de se protéger des risques en matière de sécurité ou de santé au travail, ainsi que tout complément ou accessoire qui peut y contribuer. Citons parmi ces équipements les chaussures de sécurité, masques antipoussière et autres protections auditives. Pour les accessoires, il est par exemple question de la cordelette reliant les bouchons d'oreille.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION COLLECTIVE (EPC)

Les équipements de protection collective sont des dispositifs techniques qui protègent les personnes du danger, qu'il s'agisse de travailleurs exposés au risque dans l'exercice de leur fonction ou d'autres personnes qui se trouvent à proximité du danger. Par exemple, le garde-corps d'un échafaudage ou une installation d'aspiration de substances dangereuses sont des équipements de protection collective.

À quoi servent les équipements de protection collective ?

- À éviter l'accès à une zone dangereuse : veiller à ce que des personnes ou des parties du corps (les mains, par exemple) ne puissent se trouver à un endroit dangereux
- À recueillir les matériaux, éléments et liquides projetés
- À réduire les émissions de bruit, de rayonnement, de produits dangereux, de poussière, de gaz, etc.
- À éliminer le danger avant que la zone de danger soit atteinte

Il est essentiel que les travailleurs reçoivent les instructions et les formations nécessaires afin d'utiliser les équipements de protection collective de manière correcte en toute sécurité dans l'entreprise. Ce n'est qu'à cette condition que la sécurité dans l'environnement de travail pourra être augmentée et qu'il sera possible de réduire le nombre d'accidents du travail et de situations dangereuses.

9

DOCUMENTER ET STRUCTURER



BROCHURES

TRAVAILLEURS SUR ÉCRAN

- My OptiDesk. Une nouvelle approche pour les travailleurs sur écran (n° de commande 20389)

ACTIVITÉ PHYSIQUE

- Promotion de l'activité physique. Passez à la loupe les effets positifs de l'activité physique (n° de commande 20157)

INCENDIE

- Tout feu tout flamme pour la sécurité incendie. Votre manuel de sécurité incendie et explosion (n° de commande 20407)

ÉNERGIE

- Gestion de l'énergie. Une gestion pour l'avenir. Services légaux et complémentaires pour la Région de Bruxelles-Capitale (n° de commande 20250)
- Gestion de l'énergie. Une gestion pour l'avenir. Services légaux et complémentaires pour la Wallonie (n° de commande 20151)

HYGIÈNE

- Ça grouille de petites bêtes. Sécurité biologique (n° de commande 20290)
- Hygiène des denrées alimentaires, autocontrôle et traçabilité : nous vous mettons sur la voie (n° de commande 20166)
- Mon installation est-elle protégée contre la légionelle ? (n° de commande 20414)

TROUBLES MUSCULOSQUELETTIQUES

- Troubles musculosquelettiques (n° de commande 20185)

BIEN-ÊTRE PSYCHOSOCIAL

- Comportement respectueux sur le lieu de travail. Comment mettre en place une politique en matière de conflits et de harcèlement au travail ? (n° de commande 20386)
- Pas à pas vers une politique du bien-être psychosocial. L'analyse de risques en matière de charge psychosociale en tant qu'outil de base (n° de commande 20294)
- Une politique de prévention du stress : pourquoi et comment ? (n° de commande 20159)
- Comment mettre en œuvre une politique de prévention liée à la consommation d'alcool et de drogue au sein de mon entreprise ? (n° de commande 20213)
- Comment mettre en œuvre une politique de prévention contre les agressions au sein de mon entreprise ? (n° de commande 20187)
- De l'absence au bien-être sur le lieu de travail ? Une solution complète contre l'absentéisme pour cause de maladie (n° de commande 20217)

- Prévention des risques psychosociaux liés au télétravail (n° de commande 20384)
- Analyse des risques pour les aspects psychosociaux (ARPS-). À l'aide de la méthode par questionnaire (n° de commande 20380)
- IDEWE Emergency. Résilience à la suite d'événements traumatisants (n° de commande 20426)
- StressBalancer. L'outil en ligne indispensable pour armer les travailleurs contre l'épuisement et le harcèlement moral au travail (n° de commande 20462)
- Stress lié au travail et burn-out (n° de commande 20433)
- Trajet de soins stress et burn-out (n° de commande 20813)

RÉINTÉGRATION

- Trajet de réintégration. Accompagnement des travailleurs en incapacité de travail de longue durée en vue de leur reprise du travail (n° de commande 20428)

SÉCURITÉ

- Le plan de circulation interne. Organiser le transport en toute sécurité à l'intérieur et aux alentours de votre entreprise (n° de commande 20398)
- Travailler en sécurité avec des échafaudages à palettes. Risques et prévention (n° de commande 20277)
- Sirk Sekuur in company. Transition assistée vers une culture en matière de sécurité : zoom sur le comportement responsable (n° de commande 20150)
- ISO 45001 en tant qu'instrument pour motiver votre personnel. Sécurité et santé au travail (n° de commande 20374)
- Optimisation du travail. Ordre et propreté au service du bien-être au travail (n° de commande 20274)

BIEN ÊTRE ET CAPACITÉ DE TRAVAIL

- Préservez la santé et l'enthousiasme de vos collaborateurs au travail ! Analysez et améliorez la capacité de travail dans votre entreprise ! (n° de commande 20469)

AUTRES

- My IDEWE. Mise à jour rapide et conviviale de votre fichier du personnel (n° de commande 20355)
- Service IBEVE. Accordons ensemble l'attention nécessaire à l'environnement, à la santé et à la sécurité. (n° de commande 20456)

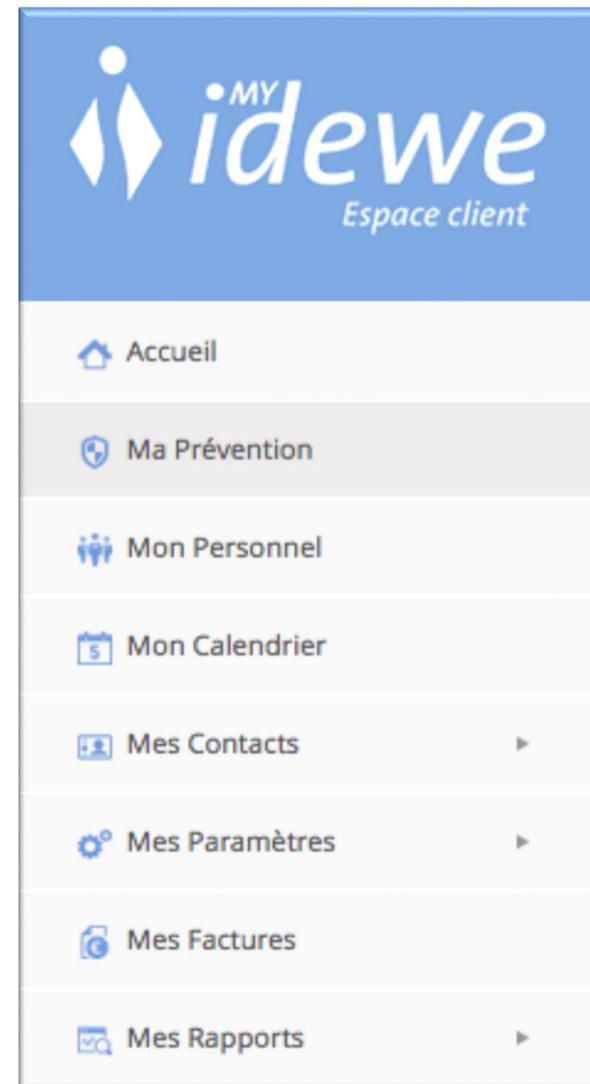


documentation@idewe.be | portail client my.idewe.be

TEXTES DE LOIS RÉCENTS ET ACTUALITÉ : IDEWE.BE | IBEVE.BE
SUIVEZ-NOUS :

IDEWE Update | | | My IDEWE

ID10760_IDEWE_vous_informe_e_PUB_FR_v1-0_2019-09-17



MODULE 5.

QUELQUES MODÈLES DE DOCUMENT

Dans ce module, nous suivons Roland, Eline, Monique, Jean-Luc, Kamal ou Cédric. Tout comme vous, ils **viennent de s'affilier** à IDEWE. Ensemble, nous observons comment ils remplissent certains des **modèles de document.** (Et vous aussi donc.)

INTRO POURQUOI PRÉVENTION ? GRUPE IDEWE SERVICES PORTAIL CLIENT MODÈLE DE DOCUMENTS FORMATIONS FIN

P POLITIQUE, PLANNING D'ACTION & ÉVALUATION →
31 mes documents

- Audit (26)
- Politique & planning d'action (5)
- Évaluation de la politique (0)

D DOMMAGE & RISQUE →
19 mes documents

- Enquête accidents, incidents, plaintes (7)
- Analyse de risques & Gestion des risques (7)
- Premiers soins (PS) (1)
- Plan d'urgence (intervention et évacuation) (4)

O ORGANISATION →
19 mes documents

- Entreprise (2)
- Participation et concertation (comité) (5)
- Service de prévention, environnement, énergétique (12)
- Autorité - Inspection (0)
- Autres instances (0)

P PERSONNE - TRAVAILLEURS →
14 mes documents

- Accueil, suivi et formation (11)
- Groupe de travailleurs spécifiques (2)
- Personnes externes - tiers (1)
- Santé (surveillance médicale - promotion de la santé - bien-être physique) (0)
- Bien-être psychosocial (0)
- Accidents du travail (assurance - déclaration et enregistrement) (0)

É ÉQUIPEMENT ET MATÉRIEL →
18 mes documents

- Équipements de protection individuelle et vêtements de travail (0)
- Bâtiments & installations - Lieux de travail - Loc sociaux (5)
- Sécurité incendie et explosion (2)
- Énergie (général) (0)
- Équipements de travail - machines - équipements de protection collective (11)
- Contrôles techniques (0)

P PRODUITS ET MATÉRIEAUX →
4 mes documents

- Agents chimiques (0)
- Agents biologiques (0)
- Matériaux contenant de l'amiante (4)
- Nanomatériaux (0)
- Déchets (0)
- Denrées alimentaires (0)
- Arrimage des charges (0)
- Autres produits et matériaux (0)

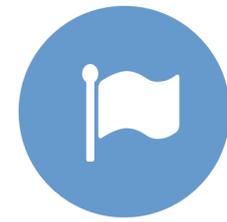
E ENVIRONNEMENT ET AGENTS PHYSIQUES →
3 mes documents

- Rayonnements non ionisants (2)
- Rayonnements ionisants (0)
- Facteurs ambiants (0)
- Bruit (0)
- Vibrations (1)
- Ordre et propreté (0)
- Milieu hyperbare (0)
- Environnement - environnement externe (0)

17

Notre Flux de travail

Le concept Lifecycle



Affiliation



Contact
téléphonique



Formatino
NIV. 5
E-learning



Visite
d'entreprise



CONTACT 1

CONTACT 2



**Avis sur la
politique de
prévention**

Avis sur la politique de prévention

CONSENSUS COPREV

Seulement les entreprises C-in D

- ✓ Pas de niveau I ou II IPA (paquet adapté)
- ✓ Conseils motivés sur la politique de prévention
- ✓ Dans les 5 ans suivant la date de l'affiliation
- ✓ Mise à jour tous les trois ans



Avis sur la politique de prévention

Comment les conseils politiques sont-ils élaborés?

- ✓ Fournir de la documentation / des conseils sur les risques de l'entreprise
- ✓ Visiter le lieu de travail
- ✓ Analyse des accidents du travail et des maladies professionnelles
- ✓ Moments de contact supplémentaires possibles pour compléter les conseils stratégiques
- ✓ Discuter des conseils stratégiques avec l'employeur et / ou au CPPT?

Nuances

- ✓ Conseils stratégiques sur mesure pour les entreprises ≠ fourniture de documentation générale de formulation générale (obligation d'information)
- ✓ Contribuez également aux conseils stratégiques: moments de contact médical et psychosocial, informations relatives à la santé au travail, services basés sur des projets.



FLOW SUR LA POLITIQUE DE PREVENTION



Générer un guide sur la visite d'avis(draft)

Le visiteur prend une version draft de l'avis de la politique de prévention avec lui lors de la visite des lieux de travail



Entretien avec l'employeur

Le visiteur complète les questions relatives à l'avis lors de la visite et en discute avec l'employeur



Le visiteur complète l'avis

Les points abordés sont rédigés en suivant le cadre d'observation sectoriel



Envoi du rapport

Le rapport est envoyé à l'employeur et placé sur le portail client

FLOW AVIS SUR LA POLITIQUE DE PREVENTION - STAP 1



Générer un guide sur la visite d'avis(draft)

Le visiteur prend une version draft de l'avis de la politique de prévention avec lui lors de la visite des lieux de travail

APERÇU GÉNÉRAL

- Inventaire des prestations

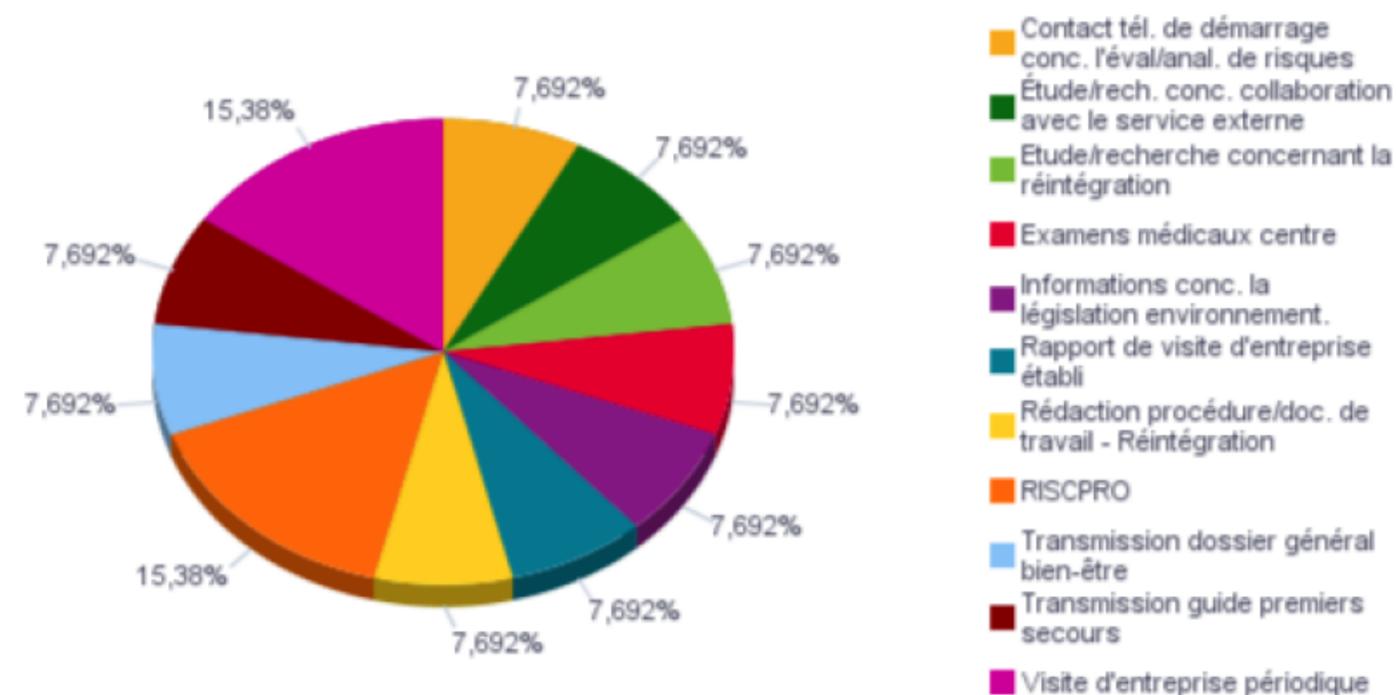
1. Aperçu général

Prestation employeur:

Dans la vue d'ensemble ci-dessous, vous trouverez les prestations réalisées par IDEWE pour votre entreprise au cours des 5 dernières années.

Celles-ci sont classées en fonction du type de contact qui a eu lieu, tels que visites d'entreprises, examens médicaux ou conseils donnés.

Période: de 01/01/2014 à 30/10/2019



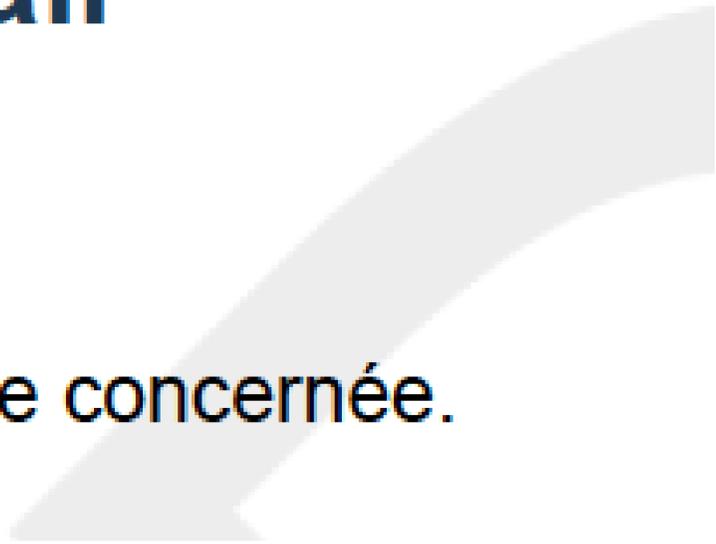
Activité	Prestation	Nombre de
Contact téléphonique de démarrage	Contact tél. de démarrage conc. l'éval/anal. de	1
Etude/Travail de recherche	Étude/rech. conc. collaboration avec le service	1
Etude/Travail de recherche	Etude/recherche concernant la	1
Examens médicaux au centre	Examens médicaux centre	1
IER(RISCPRO)	RISCPRO	2
Info	Informations conc. la législation	1
Rédaction de procédures/document de travail	Rédaction procédure/doc. de travail	1



2. Aperçu des accidents du travail

2.1 Votre entreprise

Aucun accident du travail n'a été enregistré pour la période concernée.



2.2 Dans votre secteur – données comparatives:

FICHE SECTORIELLE : Industries alimentaires

Constat

Dans votre secteur, les causes principales d'un accident du travail ayant entraîné une incapacité permanente ou le décès sont les suivantes :

- glissade et trébuchement avec chute ;
- faire des gestes inopportuns ;
- chute de personne de hauteur.

Les principales actions entraînant de lourdes blessures sont les suivantes : **mouvement vertical et écrasement (résultat d'une chute) et contrainte physique.**

Ces informations sont importantes pour l'élaboration de votre politique de prévention.

Nombre d'accidents par an dans le secteur

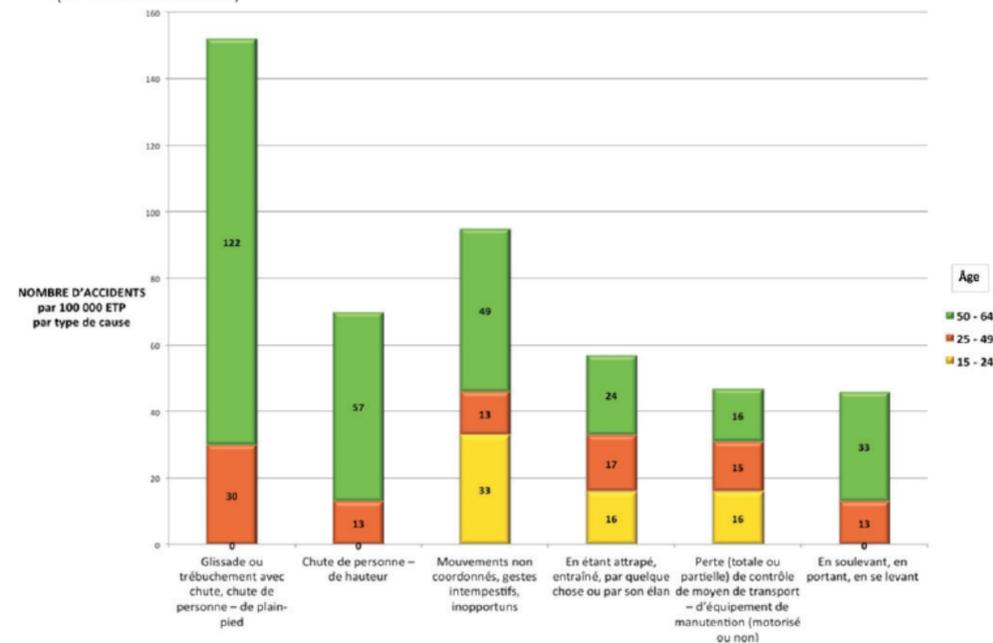
Nombre d'accidents par an	2011*	2012	2013	2014	2015
Avec incapacité temporaire	2916	2715	2511	2318	2201
Avec prévision d'incapacité permanente	377	430	411	394	436
Mortels	3	0	0	1	2
Nombre total d'accidents (y compris les accidents sans suites)	5016	4806	4623	4174	4085

Source: www.fedris.be Avril 2017

Les 6 causes principales des accidents de 2011 ayant entraîné le décès ou une incapacité permanente

Nombre d'accidents par 100 000 ETP par type de cause, selon l'âge

(57 % des accidents)

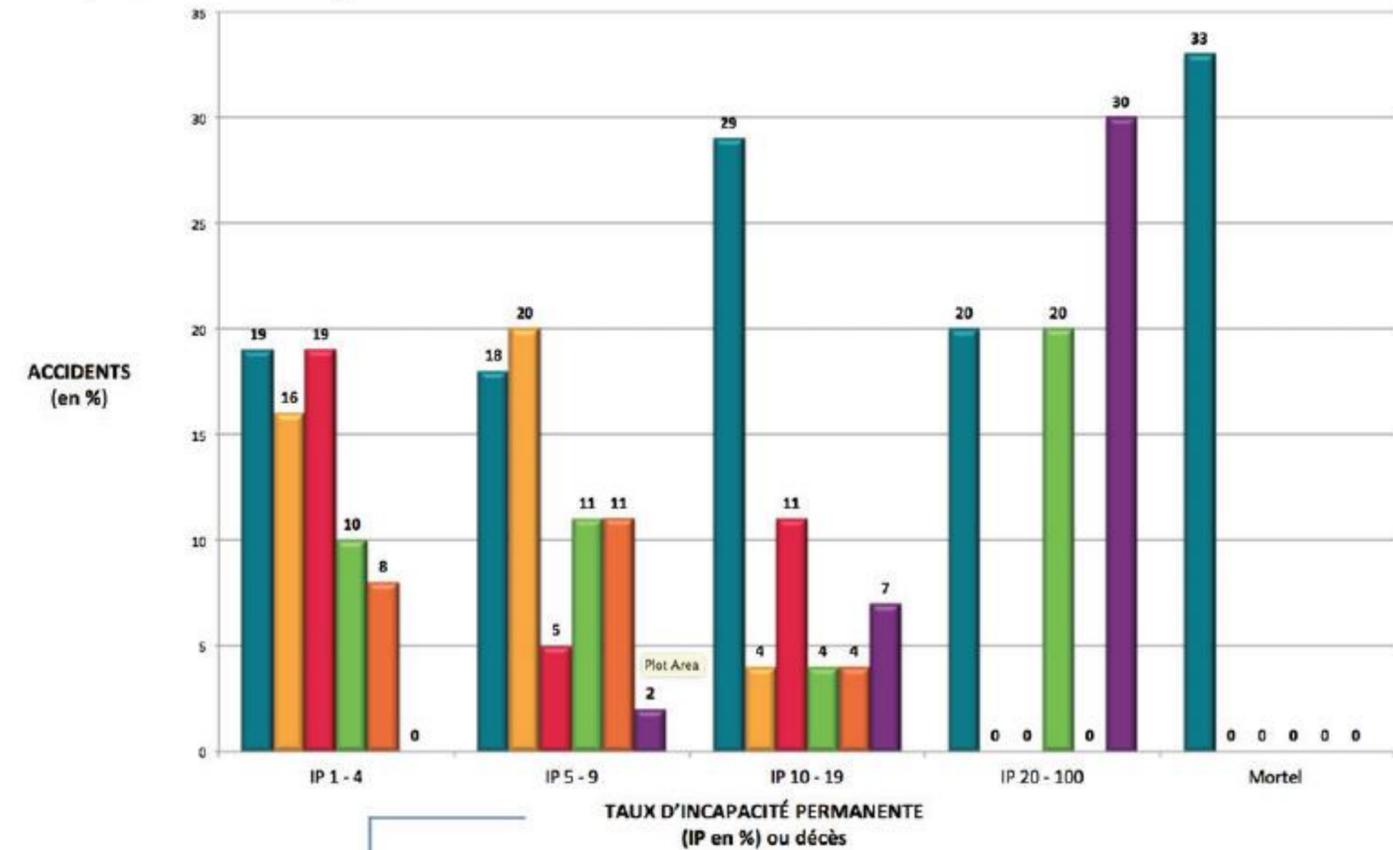


* Parmi les 5016 accidents de 2011, 3 accidents ont causé le décès de la victime et 157 accidents ont été réglés par entérinement ou par jugement avec une incapacité permanente définitive.

Les 6 principaux types d'accidents de 2011 ayant entraîné le décès ou une incapacité permanente

Pourcentage de ces accidents dans chaque classe de gravité (incapacité permanente [IP] ou décès)

(67 % des accidents)



[Taux d'incapacité de travail permanente = le taux d'incapacité personnelle, ménagère et/ou économique]

Types d'accidents

- Mouvement vertical, écrasement sur, contre (résultat d'une chute)
- Contrainte physique – sur le système musculosquelettique
- Contact avec agent matériel coupant (couteau, etc.)
- Coincement, écrasement – entre
- Contact avec agent matériel dur ou rugueux
- Heurt par objet, y compris les véhicules – en rotation, mouvement, déplacement

Source: www.fedris.be Avril 2017

FICHE SECTORIELLE : Industries alimentaires

Constat

Dans votre secteur, les causes principales d'un accident du travail ayant entraîné une incapacité permanente ou le décès sont les suivantes :

- **glissade et trébuchement avec chute ;**
- **faire des gestes inopportuns ;**
- **chute de personne de hauteur.**

Les principales actions entraînant de lourdes blessures sont les suivantes : **mouvement vertical et écrasement (résultat d'une chute) et contrainte physique.**

Ces informations sont importantes pour l'élaboration de votre politique de prévention.

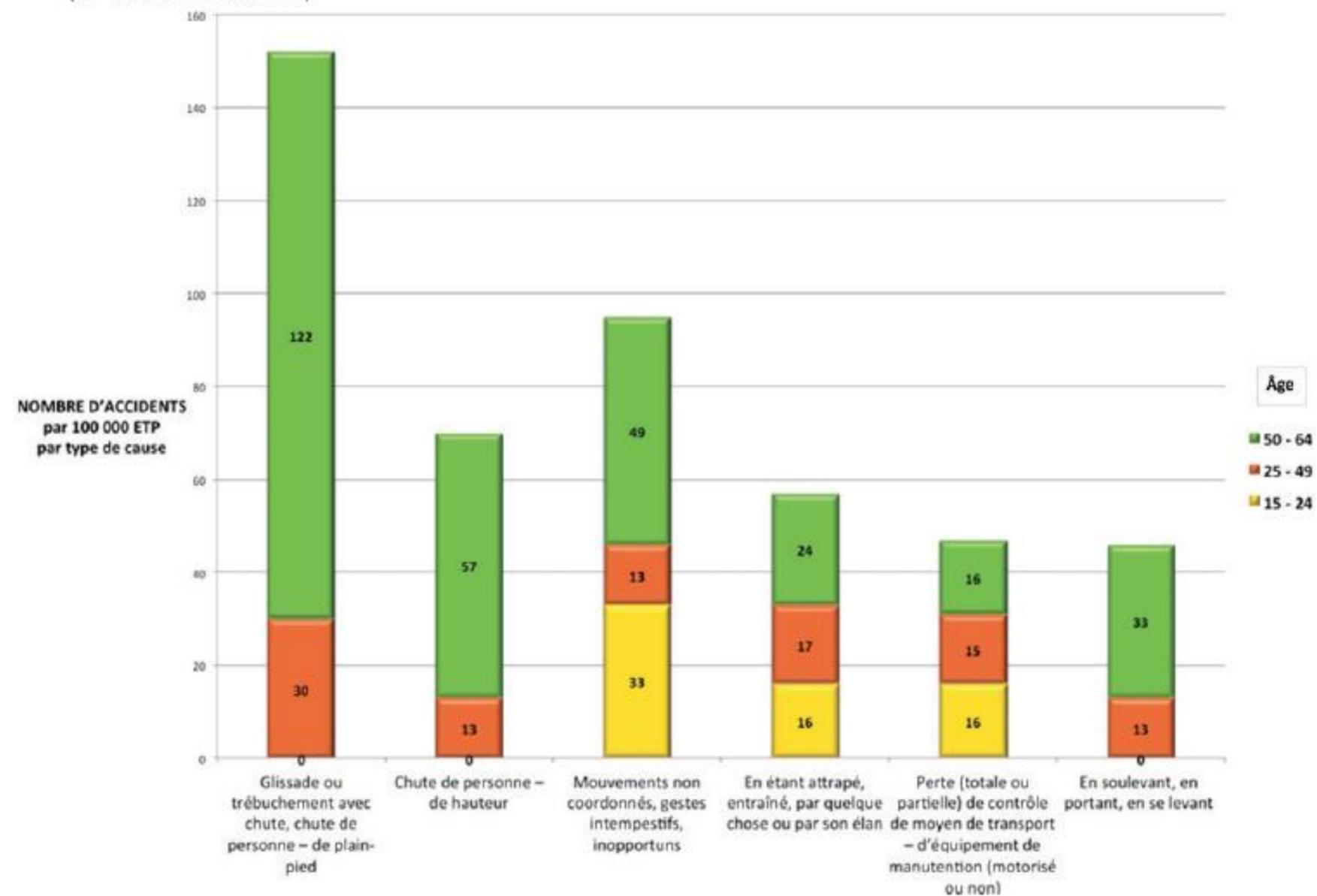
Nombre d'accidents par an dans le secteur

Nombre d'accidents par an	2011*	2012	2013	2014	2015
Avec incapacité temporaire	2916	2715	2511	2318	2201
Avec prévision d'incapacité permanente	377	430	411	394	436
Mortels	3	0	0	1	2
Nombre total d'accidents (y compris les accidents sans suites)	5016	4806	4623	4174	4085

Source: www.fedris.be Avril 2017

Les 6 causes principales des accidents de 2011 ayant entraîné le décès ou une incapacité permanente

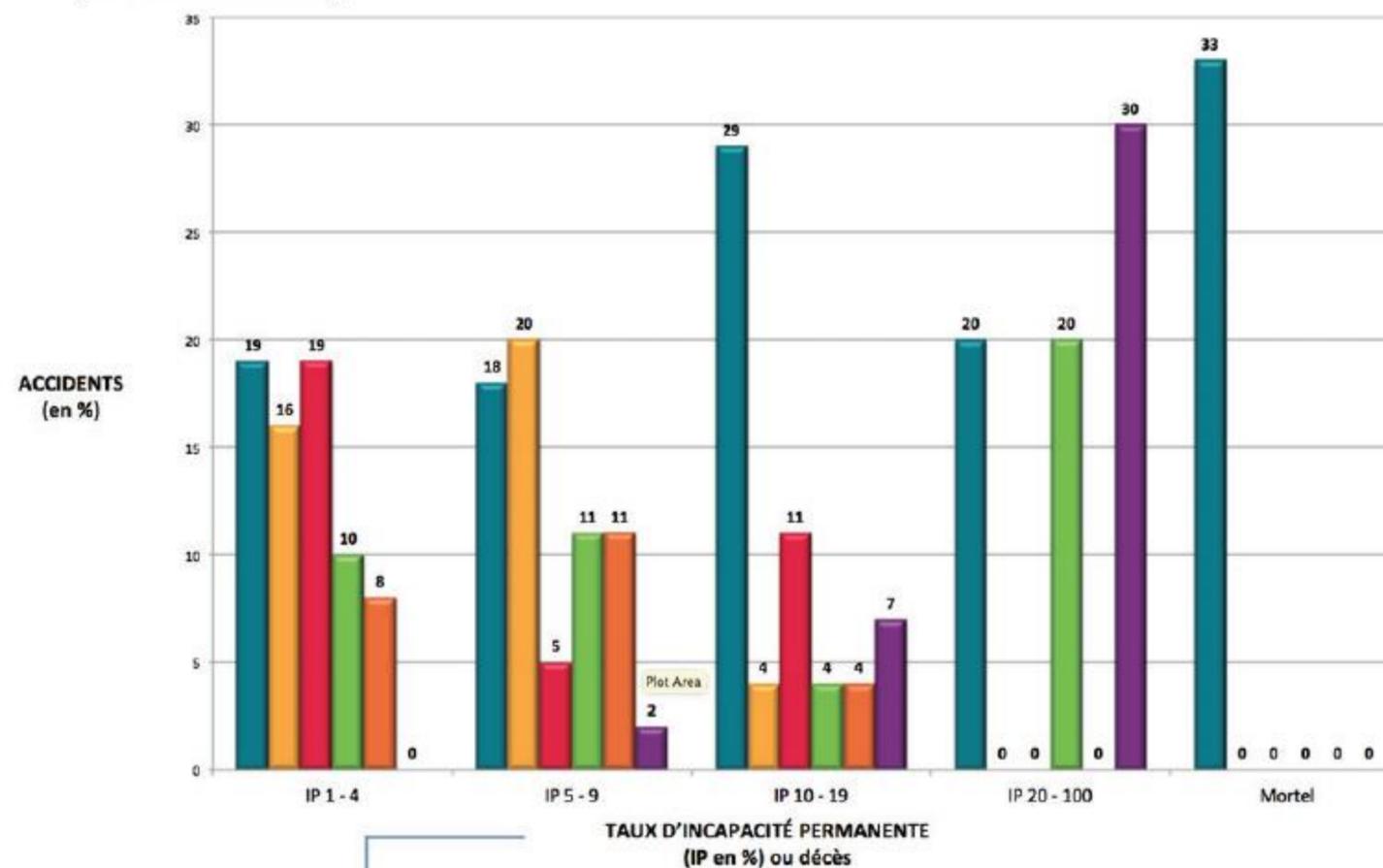
Nombre d'accidents par 100 000 ETP par type de cause, selon l'âge
(57 % des accidents)



* Parmi les 5016 accidents de 2011, 3 accidents ont causé le décès de la victime et 157 accidents ont été réglés par entérinement ou par jugement avec un incapacité permanente définitive.

Les 6 principaux types d'accidents de 2011 ayant entraîné le décès ou une incapacité permanente

Pourcentage de ces accidents dans chaque classe de gravité (incapacité permanente [IP] ou décès)
(67 % des accidents)



[Taux d'incapacité de travail permanente = le taux d'incapacité personnelle, ménagère et/ou économique]

Types d'accidents

- Mouvement vertical, écrasement sur, contre (résultat d'une chute)
- Contrainte physique – sur le système musculosquelettique
- Contact avec agent matériel coupant (couteau, etc.)
- Coincement, écrasement – entre
- Contact avec agent matériel dur ou rugueux
- Heurt par objet, y compris les véhicules – en rotation, mouvement, déplacement

Source: www.fedris.be Avril 2017

FLOW SUR LA POLITIQUE DE PREVENTION



Générer un guide sur la visite d'avis(draft)

Le visiteur prend une version draft de l'avis de la politique de prévention avec lui lors de la visite des lieux de travail



Entretien avec l'employeur

Le visiteur complète les questions relatives à l'avis lors de la visite et en discute avec l'employeur

3. Aperçu et analyse des visites d'entreprise des 5 dernières années

Politique de prévention et observations sur base de nos contacts :

Ci-dessous, vous trouverez un aperçu par chapitre des évaluations ou des observations attribuées à certaines questions lors de nos contacts (visites d'entreprise). Dans la dernière colonne, vous trouvez les éléments proposés dans les plans d'action annuels.

P Politique de prévention et planning

Y a-t-il un plan global de prévention à jour ?	++	02-2019	
Y a-t-il un plan d'action annuel à jour ?	++	02-2019	
Y a-t-il un système dynamique de gestion des risques ?	++	02-2019	

D Dommage et risque

Y a-t-il des instructions (plan d'urgence) relatives à la lutte contre l'incendie et l'évacuation ?	+	02-2019	
Y a-t-il une politique de premiers secours ?	++	02-2019	
Une procédure relative aux accidents du travail a-t-elle été définie (notification, déclaration, enquête et suivi)?	++	02-2019	
Une analyse de risques des aspects psychosociaux a-t-elle été réalisée au cours de 5 dernières années ?	-	02-2019	PAA
Les travaux en hauteur ont-ils été repris dans l'analyse des risques ? (par le biais d'une analyse de risques générale ou des profils de prévention)	Sans objet	07-2015	
Les risques et dangers ont-ils été identifiés et analysés en qui concerne la santé au travail?	++	02-2019	

O Organisation

Un document d'identification a-t-il été établi ?	++	07-2015	
Un conseiller en prévention interne (avec le niveau de formation adéquat) a-t-il été désigné ?	-	02-2019	PAA

P Personne - travailleurs

Des accords formels ont-ils été conclus en ce qui concerne l'accueil et l'accompagnement des nouveaux travailleurs ?	-	02-2019	PAA
Des formations sont-elles prévues pour accroître la conscience du bien-être des travailleurs ?	-	02-2019	PAA
Tous les travailleurs qui travaillent à des installations électriques ont-ils suivi une formation spécifique en matière de sécurité (BA4 et BA5) ?	Sans objet	02-2019	
Une procédure relative au travail avec des tiers a-t-elle été définie ?	-	02-2019	PAA
Existe-t-il une déclaration de principe relative aux comportements indésirables et abusifs au travail ?	-	02-2019	PAA
Les coordonnées de la personne de confiance et/ou du conseiller en prévention aspects psychosociaux sont-elles déjà reprises dans le règlement du travail ?	++	02-2019	
Avez-vous une déclaration de politique en matière d'alcool, de médicaments et de drogues ?	Sans objet	02-2019	
La surveillance de la santé obligatoire est-elle effectuée ?	++	02-2019	
Une procédure relative à la protection de la maternité a-t-elle été définie ?	++	02-2019	
Chaque travailleur a-t-il été associé à un profil de prévention ?	++	02-2019	
Savez-vous que, outre les examens périodiques, il y a des examens « spécifiques » ?	++	02-2019	
Une politique en matière de tabac a-t-elle été définie ?	++	02-2019	
Les critères relatifs à l'ergonomie sont-ils repris dans l'analyse de risques et des postes de travail ainsi que dans les formations en la matière ?	++	02-2019	

É Équipement - Matériel

Sécurité explosion : les mesures nécessaires sont-elles prises pour prévenir les explosions ?	Sans objet	02-2019	
Des rapports de mise en service ont-ils été établis pour les équipements de travail utilisés ?	++	02-2019	
Les travailleurs (également les stagiaires, les intérimaires...) ont-ils été formés au travail en sécurité avec les équipements de travail (machines, installations...) ?	Sans objet	07-2015	
Y a-t-il des instructions pour le travail en toute sécurité avec les équipements de travail ? (Fiches d'instructions de sécurité)	Sans objet	07-2015	
Un inventaire des équipements de travail a-t-il déjà été établi ?	-	02-2019	PAA
Les contrôles obligatoires sont-ils exécutés ?	++	02-2019	
Y a-t-il des équipements sociaux adaptés et ceux-ci sont-ils entretenus ?	++	02-2019	
Répondez-vous aux prescriptions de sécurité en matière d'installations électriques	-	02-2019	PAA
Les travailleurs portent-ils les équipements de protection individuelle ?	++	02-2019	
L'employeur satisfait-il aux obligations en matière d'équipements de protection individuelle (disponibilité, entretien, port obligatoire, etc.)?	++	02-2019	
Des vêtements de travail sont-ils mis à disposition et entretenus par l'employeur ?	++	02-2019	
Pouvez-vous apporter la preuve que les travailleurs ont été formés au travail en sécurité avec les équipements de travail ?	Sans objet	07-2015	
Un coordinateur de sécurité est-il désigné en cas de construction neuve ou de projets de transformation, de rénovation ou d'aménagement ?	Sans objet	02-2019	

P Produits et matériaux

Les mesures d'hygiène nécessaires relatives aux agents biologiques sont-elles prises ?	++	02-2019	
La possibilité de se faire vacciner proposée par l'employeur?	++	02-2019	
Légionellose : obligations	Sans objet	02-2019	
Y a-t-il un inventaire des produits dangereux sur la base des informations des fiches de données de sécurité (SDS) ?	-	07-2015	
Tous les produits sont-ils munis d'une étiquette réglementaire ?	++	02-2019	
Disposez-vous des fiches d'information de sécurité nécessaires ?	-	07-2015	
Le personnel a-t-il suivi les formations nécessaires sur le fait de travailler en toute sécurité avec des agents chimiques ?	+	02-2019	
Cartes d'instruction de sécurité	+	02-2019	
Y a-t-il un inventaire d'amiante mis à jour ?	-	02-2019	PAA
Surveillance des travaux réalisés dans un espace clos	Sans objet	02-2019	

E Environnement et agents physiques

Les locaux et bâtiments sont-ils bien entretenus ?	++	02-2019	
Y a-t-il toujours suffisamment d'éclairage partout ?	++	02-2019	
Des mesures visant à limiter le bruit ont-elles été prises ?	+	02-2019	
Des actions sont-elles entreprises en cas de problèmes concernant le climat intérieur et/ou la qualité de l'air intérieur ?	++	02-2019	

4. Conclusions

Pendant la visite dans votre entreprise, les questions prioritaires suivantes ont été évaluées:

Question prioritaire	Score	PAA	PG
Politique de prévention et planning			
Y a-t-il un système dynamique de gestion des risques ?	++		<input checked="" type="checkbox"/>
Y a-t-il un plan global de prévention à jour ?	++		<input checked="" type="checkbox"/>
Y a-t-il un plan d'action annuel à jour ?	++		<input checked="" type="checkbox"/>
Dommage et risque			
Une analyse de risques des aspects psychosociaux a-t-elle été réalisée au cours de 5 dernières années ?	-	<input checked="" type="checkbox"/>	
Les risques et dangers ont-ils été identifiés et analysés en qui concerne la santé au travail ?	++		<input checked="" type="checkbox"/>
Une procédure relative aux accidents du travail a-t-elle été définie (notification, déclaration, enquête et suivi) ?	++		<input checked="" type="checkbox"/>
Y a-t-il une politique de premiers secours ?	++		<input checked="" type="checkbox"/>
Y a-t-il des instructions (plan d'urgence) relatives à la lutte contre l'incendie et l'évacuation ?	+		<input checked="" type="checkbox"/>
Organisation			
Un conseiller en prévention interne (avec le niveau de formation adéquat) a-t-il été désigné ?	-	<input checked="" type="checkbox"/>	
Personne - travailleurs			
Des accords formels ont-ils été conclus en ce qui concerne l'accueil et l'accompagnement des nouveaux travailleurs ?	-	<input checked="" type="checkbox"/>	
Des formations sont-elles prévues pour accroître la conscience du bien-être des travailleurs ?	-	<input checked="" type="checkbox"/>	
Une procédure relative au travail avec des tiers a-t-elle été définie ?	-	<input checked="" type="checkbox"/>	
La surveillance de la santé obligatoire est-elle effectuée ?	++		<input checked="" type="checkbox"/>
Savez-vous que, outre les examens périodiques, il y a des examens « spécifiques » ?	++		<input checked="" type="checkbox"/>
Une procédure relative à la protection de la maternité a-t-elle été définie ?	++		<input checked="" type="checkbox"/>
Chaque travailleur a-t-il été associé à un profil de prévention ?	++		<input checked="" type="checkbox"/>
Existe-t-il une déclaration de principe relative aux comportements indésirables et abusifs au travail ?	-	<input checked="" type="checkbox"/>	
Les coordonnées de la personne de confiance et/ou du conseiller en prévention aspects psychosociaux sont-elles déjà reprises dans le règlement du travail ?	++		<input checked="" type="checkbox"/>
Les critères relatifs à l'ergonomie sont-ils repris dans l'analyse de risques et des postes de travail ainsi que dans les formations en la matière ?	++		<input checked="" type="checkbox"/>
Une politique en matière de tabac a-t-elle été définie ?	++		<input checked="" type="checkbox"/>
Équipement - Matériel			
L'employeur satisfait-il aux obligations en matière d'équipements de protection individuelle (disponibilité, entretien, port obligatoire, etc.) ?	++		<input checked="" type="checkbox"/>
Les travailleurs portent-ils les équipements de protection individuelle ?	++		<input checked="" type="checkbox"/>

Question prioritaire	Score	PAA	PG
Des vêtements de travail sont-ils mis à disposition et entretenus par l'employeur ?	++		<input checked="" type="checkbox"/>
Y a-t-il des équipements sociaux adaptés et ceux-ci sont-ils entretenus ?	++		<input checked="" type="checkbox"/>
Répondez-vous aux prescriptions de sécurité en matière d'installations électriques ?	-	<input checked="" type="checkbox"/>	
Un inventaire des équipements de travail a-t-il déjà été établi ?	-	<input checked="" type="checkbox"/>	
Des rapports de mise en service ont-ils été établis pour les équipements de travail utilisés ?	++		<input checked="" type="checkbox"/>
Les contrôles obligatoires sont-ils exécutés ?	++		<input checked="" type="checkbox"/>
Produits et matériaux			
Les mesures d'hygiène nécessaires relatives aux agents biologiques sont-elles prises ?	++		<input checked="" type="checkbox"/>
La possibilité de se faire vacciner proposée par l'employeur ?	++		<input checked="" type="checkbox"/>
Tous les produits sont-ils munis d'une étiquette réglementaire ?	++		<input checked="" type="checkbox"/>
Le personnel a-t-il suivi les formations nécessaires sur le fait de travailler en toute sécurité avec des agents chimiques ?	+		<input checked="" type="checkbox"/>
Cartes d'instruction de sécurité	+		<input checked="" type="checkbox"/>
Y a-t-il un inventaire d'amiante mis à jour ?	-	<input checked="" type="checkbox"/>	
Environnement et agents physiques			
Des actions sont-elles entreprises en cas de problèmes concernant le climat intérieur et/ou la qualité de l'air intérieur ?	++		<input checked="" type="checkbox"/>
Y a-t-il toujours suffisamment d'éclairage partout ?	++		<input checked="" type="checkbox"/>
Des mesures visant à limiter le bruit ont-elles été prises ?	+		<input checked="" type="checkbox"/>
Les locaux et bâtiments sont-ils bien entretenus ?	++		<input checked="" type="checkbox"/>

4.1. Une analyse de risques des aspects psychosociaux a-t-elle été réalisée au cours de 5 dernières années ?

Tant un comportement irrespectueux au travail que des conflits ou du stress peuvent influencer l'ambiance au travail et créer un mauvais climat de travail, qui peut avoir un impact négatif sur la qualité du travail. Chaque organisation doit appliquer une politique visant à éviter les comportements indésirables, les conflits, le stress et d'autres risques psychosociaux.

La loi impose de réaliser une analyse globale des risques qui tient compte des aspects psychosociaux. Si les dirigeants ou les représentants des travailleurs le demandent, une analyse de risques de la situation spécifique doit également être effectuée. Vous trouverez des informations utiles à ce sujet dans la brochure d'IDEWE « Bien-être psychosocial. Le manuel ultime. » ainsi que sur le site Internet d'IDEWE.

4.2. Un conseiller en prévention interne (avec le niveau de formation adéquat) a-t-il été désigné ?

Chaque employeur est tenu de créer un service interne. Dans la règle, il s'agit d'un travailleur, lié à un contrat de travail, qui reprend la fonction de conseiller en prévention interne. Ce travailleur doit conseiller l'employeur, les dirigeants et les travailleurs sur l'application de la réglementation en matière de bien-être au travail. Une entreprise peut se faire assister en matière de bien-être au travail par son service externe pour la prévention et la protection des travailleurs au travail.

Dans les entreprises de moins de 20 travailleurs, l'employeur peut lui-même endosser la fonction de conseiller en prévention interne.

4. FICHE DE PROFIL



Serveur

EPC: équipements de protection collective **IF:** information et formation

TS: Travailleur soumis

EPI: équipements de protection individuelle **SS:** surveillance de la santé

Facteur de risque lié à la profession	Risques avec mesures de prévention proposées (MP)	Type PM	Code de risque	TS
serveur				
<i>Clients (servir les) / recevoir de l'argent</i>	NUISANCES/ CONFLITS EMPLOYES-CLIENTS		0808	
<i>Denrées alimentaires (contact avec des)</i>	ATTESTATION DE DENREES ALIMENTAIRES		6403	
<i>Levage et port de charges en général</i>	MANUTENTION MANUELLE DE CHARGES		8110	X
	<i>Utilisation d'engins de levage/de transport</i>	EPC		
	<i>Formation sur le levage de charges</i>	IF		
	<i>Examen du dos</i>	SS		
<i>Manipulation des couverts sales</i>	AGENTS BIOLOGIQUES (ACTIVITE NON DELIBEREE)		3110	X
	<i>Mesures d'hygiène générales</i>	EPC		
<i>Pression de travail</i>	NUISANCES/ STRESS, SURMENAGE		0801	
	NUISANCES/ CONFLITS EMPLOYES-CLIENTS		0808	
	RISQUE PSYCHOSOCIAL		8900	X
	<i>Communication adéquate</i>	EPC		
<i>Politique de gestion du stress</i>	EPC			
<i>Description de la fonction (contenu des tâches/responsabilités)</i>	IF			

FLOW AVIS SUR LA POLITIQUE **ETAPE 3**



Générer un guide sur la visite d'avis(draft)

Le visiteur prend une version draft de l'avis de la politique de prévention avec lui lors de la visite des lieux de travail



Entretien avec l'employeur

Le visiteur complète les questions relatives à l'avis lors de la visite et en discute avec l'employeur



Le visiteur complète l'avis sur BRIE

Les points abordés sont rédigés en suivant le cadre de l'application BRIE

Madame, Monsieur

IDEWE vous aide à évaluer la **politique** de votre entreprise **en matière de bien-être**, en tenant compte de vos points forts et de vos points faibles. Nous rendons un avis ciblé afin que vous puissiez optimiser votre politique sur le plan de la sécurité et de la santé.

À la suite de notre visite, vous avez reçu un rapport reprenant des points d'action à intégrer dans votre **plan d'action annuel** ainsi que des propositions d'amélioration de votre politique de prévention **à court terme**. Vous trouverez désormais également un aperçu des points à améliorer sur le **plus long terme** : votre avis de politique.

Votre avis de politique

Au cours de notre dernière visite, nous avons discuté de nos constatations. Cet avis en est le résultat :

- ...
- ...
- ...
- ...
- ...

Il ressort des derniers chiffres publiés par Fedris* que les accidents se produisant dans votre entreprise/secteur concernent principalement (xxxxxxxxxxxxxx). Il s'agit en général de blessures superficielles, luxations et fractures. Tenez compte de ces informations pour l'élaboration de votre politique de prévention.

Rassemblez tous vos points d'action

Vous pouvez également tirer vos points d'actions et mesures de :

- plans d'action annuels;
- rapports des visites d'entreprises;
- rapports d'autres interventions - accidents du travail graves, interventions en matière d'ergonomie, interventions psychosociales, etc.

L'avis de politique est un moment objectif d'évaluation de la politique de prévention que vous menez dans votre entreprise. Dans ce cadre, nous donnons des conseils et vous proposons des points d'action possibles afin que vous amélioriez votre politique de prévention.

Pour votre entreprise, nous nous basons sur :

- les constatations faites pendant nos visites au cours des cinq dernières années
- les profils de prévention des travailleurs
- les risques au niveau individuel (fonction, poste de travail, etc.)
- l'analyse des accidents du travail survenus au cours des cinq dernières années
- d'autres interventions d'IDEWE - ergonomie, interventions psychosociales, examens médicaux, mesures, etc.

Vous trouverez en annexe une liste détaillée de ces éléments. Les rapports sont disponibles au format numérique dans votre espace client : My IDEWE.

Si vous souhaitez obtenir de plus amples informations au sujet de la sécurité, de la santé et de l'hygiène, ou si vous avez besoin d'aide, n'hésitez pas à nous contacter :

FLOW SUR LA POLITIQUE DE PREVENTION **ETAPE 4**



Générer un guide sur la visite d'avis(draft)

Le visiteur prend une version draft de l'avis de la politique de prévention avec lui lors de la visite des lieux de travail



Entretien avec l'employeur

Le visiteur complète les questions relatives à l'avis lors de la visite et en discute avec l'employeur



Le visiteur complète l'avis sur BRIE

Les points abordés sont rédigés en suivant le cadre de l'application BRIE



Envoi du rapport

Le rapport est envoyé à l'employeur et placé sur le portail client

Accueil

Ma prévention ▶

SDGR

Mon Calendrier

Mon Personnel

Mes Factures

Mes Contacts ▶

Mes Rapports ▶

Mes Paramètres ▶

iNet

ChemDirector

+ Ajouter des fichiers

+ Ajouter un dossier

nom du document



Aperçu dossiers

Aperçu documents

<ul style="list-style-type: none"> P Politique, planning d'action ... > D Dommage & risque O Organisation P Personne -Travailleurs É Équipement et matériel P Produits et matériaux E Environnement et agents ph... 	<ul style="list-style-type: none"> Audit Politique & planning d'action > Évaluation de la politique 	<ul style="list-style-type: none"> Déclaration de politique Politique d'achat Conseils sur la politique de I... > Plan d'action annuel (PAA) Plan global de prévention (P... Solution Flow Systemes de soin
---	---	---

Mes documents (0)

Modèles (1)

Informations (0)

Réglementation (0)

0 fichiers sélectionnés



Type ▲

Titre

Dernière mise à jour

Version

par

Aucun fichier n'a été trouvé

SYNTHESE

OPTIMISING WORK ENVIRONMENTS

- AR Nouveau financement : Clients C- DEF / Consensus COPREV
- FLUX de travail lifecycle
- Aboutissement : avis motivé sur la politique de prévention et discussion des résultats avec l'employeur
 1. Vue globale sur les prestations pour l'employeur
 2. Vue sur les accidents de travail + benchmarking
 3. Aperçu et analyse des VLT des 5 dernières années
 4. Fiches de profil de prévention
 5. Conclusions et avis et conseils personnalisés sur la politique
- Envoi et stockage sur le portail client
- Soutenir la mise en œuvre du SDGR par l'employeur



Hoofdkantoor

Interleuvenlaan 58
3001 Heverlee
Tel.: +32 16 39 04 11



Email | Website

info@idewe.be | www.idewe.be
info@ibeve.be | www.ibeve.be

Filip Pelgrims

Support collectieve preventie
filip.pelgrims@idewe.be